

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 9 juin 2014, à 19 heures, à laquelle étaient présents le maire Claude N. Morin, la conseillère Linda Morin et les conseillers suivants : Marco Desforges, Patrick Morin, Ghislain Brunet, Louis Proulx et Yvan Verville. Était également présente l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

1. Ouverture de la séance par le maire Claude N. Morin.

2014-06-091

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Marco Desforges et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Claude N. Morin, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mai 2014;
4. Adoption du rapport financier consolidé se terminant le 31 décembre 2013;
5. Approbation des comptes :
 - a) Liste des chèques au montant de 189 648.81 \$;
 - b) Liste des salaires au montant de 40 775,25 \$;
6. Période de questions;
7. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de mai 2014;
8. Dépôt des états financiers avec les comparatifs annuels au 31 mai 2014;
9. Renouvellement de la marge de crédit ;
10. Fête Saint-Jean au parc Tembec;
11. Demande de madame Marie-Claude Simard (Résidence Doré) ;
12. Appui à la municipalité de Taschereau – réfection du pont numéro 310 ;
13. Demande de monsieur Éric St-Pierre (abri tempo) ;
14. Campagne de financement du Centre d'interprétation Camps Spirit Lake ;
15. Adoption du règlement d'emprunt No 14-193 pour l'achat d'un camion 10 roues avec équipements;
16. Travaux salle municipale de Colombourg (2015-2016);
17. Politique municipalité amie des aînés (MADA) :
 - a) Réalisation démarche politique MADA;
 - b) Formation d'un comité pilote;
18. Questions diverses :
 - a) Quittance Hydro-Québec;
 - b) Remboursement camp de jour secteur Colombourg;
 - c) Indexation de l'évaluation et contenu des édifices municipaux;
 - d) Aréna;
 - e) Centre de tri (Yvan Verville);
 - f) Visite de l'usine de filtration et garage municipal (Linda Morin);
19. Rapport des comités;

- 20. Période de questions;
- 21. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 13, 14, 18b), 18c), 18d), 18e), 18f) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2014-06-092

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2014

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-093

4. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2013

Il est proposé par le conseiller Marco Desforges, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Le rapport financier consolidé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 soit accepté tel que présenté par le vérificateur externe, monsieur Daniel Tétreault de la firme Daniel Tétreault, CPA inc.

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-094

5. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste des chèques au montant de 189 648,81 \$;
- b) Liste des salaires au montant de 40 775,25 \$;

Adoptée à l'unanimité.

6. **Période de questions**

Monsieur Lucien Nicol remercie l'équipe de monsieur Richard Michaud et le conseil pour la terre au jardin communautaire et il demande au conseil si l'emprise de rue sera nettoyée, car il y a beaucoup de roches. Monsieur le maire l'informe qu'il va demander à monsieur Michaud si ces travaux sont prévus dans un avenir rapproché.

Monsieur Marc Verville demande de l'information concernant les montants qui seront versés par Hydro-Québec. Monsieur le maire l'informe que la subvention ira pour la nouvelle bibliothèque, mais que des rénovations majeures seront faites en 2014-2015 à la salle de Colombourg, patinoire, trottoirs et montagne à Fred.

7. **CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE DU MOIS DE MAI 2014**

L'adjointe à la direction générale donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de mai 2014.

8. **Dépôt des états financiers avec les comparatifs annuels au 31 mai 2014**

L'adjointe à la direction générale dépose un état financier comparatif au 31 mai 2014, tel que prévu à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

2014-06-095

9. **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le renouvellement de la marge de crédit au montant de 1 750 000 \$ soit accepté, et ce, auprès de la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-096

10. **FÊTE DE LA SAINT-JEAN AU PARC TEMBEC**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Marco Desforges et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la consommation d'alcool dans le parc Tembec à l'occasion de la Fête nationale le 24 juin 2014.

QUE : La Sûreté du Québec soit informée afin d'éviter toute problématique relativement à la réglementation municipale.

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-097

11. **DEMANDE DE MADAME MARIE-CLAUDE SIMARD
(RÉSIDENCE DORÉ)**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : En cas d'évacuation des résidents de la Résidence Doré, la Ville de Macamic met à la disposition des personnes évacuées, la salle du conseil au sous-sol de l'hôtel de ville le temps que soient prises en charge les personnes évacuées.

QU' : Étant donné que l'hôtel de ville est situé à proximité de la Résidence Doré, il est recommandé à madame Marie-Claude Simard qu'elle fasse des démarches afin de se trouver un autre lieu de rassemblement au cas où il serait impossible de se servir de la salle du conseil, et ce, pour la sécurité des résidents.

QU' : En aucun temps la salle du conseil ne doit servir de lieu d'hébergement pour les personnes évacuées, il s'agit que d'un abri temporaire.

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-098

12. **APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE TASCHEREAU –
RÉFECTION DU PONT NUMÉRO 310**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a pour projet de faire la réfection du pont (numéro 310) qui est situé à la sortie Est du village de Taschereau;

CONSIDÉRANT QUE selon les scénarios du MTQ, il y aurait une déconstruction complète du pont et un projet de contournement de la route 111 par les chemins de Languedoc, Guyenne et ensuite Launay;

CONSIDÉRANT QUE ce contournement de la Route 111 entraînerait un détour de 33 kilomètres, qui se ferait au moins au deux tiers sur une route de gravier;

CONSIDÉRANT les coûts et la perte de temps qu'engendre ce détour pour les travailleurs et les gens de tout l'Abitibi-Ouest qui doivent se rendre vers Amos;

CONSIDÉRANT les pertes économiques pour les commerces des entreprises de la MRC d'Abitibi-Ouest qu'entraînerait ce projet de contournement;

CONSIDÉRANT les coûts de perte d'achalandage qu'entraînera ce projet pour le camping de Taschereau qui est situé tout près du pont et dont les campeurs de l'Abitibi-Ouest qui devront faire un détour de 57 kilomètres pour s'y rendre;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de ce pont peut avoir une incidence sur l'achalandage touristique en Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de ce pont entraînerait une perte d'achalandage pour l'entrée nord du parc d'Aiguebelle;

EN CES CAUSES, il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et unanimement résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie la municipalité de Taschereau dans sa demande au ministère des Transports du Québec d'envisager d'autres alternatives concernant la réfection du pont numéro 310 à Taschereau, que le contournement vers les chemins de Languedoc, Guyenne et Launay.

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-099

15. **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 14-193 POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENT**

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Conformément à l'estimé des coûts présentés à l'annexe A, le conseil est autorisé à procéder à l'achat d'un camion 10 roues avec les équipements décrits dans ladite annexe.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 296 000 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 296 000 \$ sur une période de quinze (15 ans).

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

RÈGLEMENT NO 14-193**ANNEXE A****Achat d'un camion 10 roues avec équipements**

Camion 10 roues	151 000,00 \$
Benne à gravier 15 pieds	18 581,00
Équipement de déneigement	86 412,00
Lame arrière pour déglacer l'hiver	10 500,00
TOTAL	<u>266 493,00 \$</u>
Contingence 5 %	13 324,65
Total avec contingence	279 817,65
Taxes 5 %	13 990,88
Taxe 9,975 %	<u>27 911,81</u>
Total avec taxes	<u>321 720,34 \$</u>
TPS récupérée à 100 %	13 990,88
TVQ récupérée à 62,8 %	<u>17 528,62</u>
Total	<u>290 200,84</u>
Frais d'administration 2%	<u>5 804,02</u>
TOTAL DE L'EMPRUNT	<u>296 004,86 \$</u>

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-100

16. **TRAVAUX SALLE MUNICIPALE DE COLOMBOURG (2015-2016)**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic s'engage à prévoir dans la planification budgétaire 2015 et s'il y a lieu à celui de 2016 les travaux ci-dessous à la salle municipale du secteur Colombourg :

- ◆ Refaire drain extérieur
- ◆ Changer les fenêtres
- ◆ Refaire finition extérieure
- ◆ Faire l'isolation des murs
- ◆ Installation lumière au led extérieur de la salle
- ◆ Installation système adoucisseur d'eau
- ◆ Refaire couvre-plancher
- ◆ Refaire peinture à l'intérieur
- ◆ Refaire pavage de la cour

Adoptée à l'unanimité.

17. **Politique municipalité amie des aînés (MADA)**

2014-06-101

a) **RÉALISATION DÉMARCHE POLITIQUE MADA**

Il est proposé par le conseiller Marco Desforges, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic procède à la mise en œuvre de la Politique municipalité amie des aînés (MADA) et s'engage à soutenir la mise en place de la politique.

Adoptée à l'unanimité.

2014-06-102

b) **FORMATION D'UN COMITÉ PILOTE**

Il est proposé par le conseiller Marco Desforges appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic nomme les personnes suivantes pour la formation du comité de pilotage MADA :

- ◆ Madame Murielle Lessard
- ◆ Madame Fernande Bélanger
- ◆ Madame Denise Champagne
- ◆ Madame Colette Dessureault

Adoptée à l'unanimité.

18. **Questions diverses**

2014-06-103

a) **QUITTANCE À HYDRO-QUÉBEC – CONSTRUCTION DE LA LIGNE DE TRANSPORT D'ÉNERGIE FIGUERY/PALMAROLLE**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic donne quittance complète et finale à Hydro-Québec et à ses entrepreneurs pour les travaux effectués visant la réparation du chemin du 10^e-et-1^{er} rang ouest de Macamic (secteur Colombourg) ainsi que du chemin de la Traverse du même secteur suite aux dommages causés par les travaux de la construction de la ligne de transport d'énergie électrique à 120 kV Figuery/Palmarolle. Si d'autres travaux de réparation s'avéraient nécessaires suite au passage de véhicules lourds ou autres de la part d'Hydro-Québec ou de leurs entrepreneurs, la Ville de Macamic demandera de rétablir à nouveau les voies publiques afin d'assurer la sécurité des usagers utilisateurs.

Adoptée à l'unanimité.

19. **Rapport des comités**

Le maire Claude N. Morin, les conseillers Louis Proulx, Marco Desforges, Ghislain Brunet et la conseillère Linda Morin font un rapport des dernières rencontres de leur comité respectif.

21. **Période questions**

Madame Laurie Soulard demande si ce serait possible lors du déneigement de pousser la neige de la rue Langlois comme c'est fait sur la rue Macameau.

Monsieur le maire l'informe qu'il va demander à Richard Michaud si c'est possible de pousser la neige l'hiver prochain.

2014-06-104

22. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Patrick Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 21 h 45.

ADOPTÉ.

Joëlle Rancourt
Adjointe à la direction générale
et secrétaire-trésorière adjointe

Claude N. Morin
Maire